

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Pie IX, 17. — Les temps présents sont vraiment apocalyptiques, 21. — Assas-
 nat du roi d'Italie, 22. — Léon XIII et la brebis égarée, 23. — Sipido, 23. — Mis-
 sionnaires français en Chine, 23. — La sainte enfance, 24. — Cérémonie religieuse,
 24. — Causerie sur la prière, 24. — Le sceau sacramentel, 26. — Imposture, 27. —
 Les Frères des écoles chrétiennes, 27. — Coutumes chinoises, 30. — Bibliographie,
 31. — Cilen lrier, 32. — Memento hebdomadaire, 32.

Pie IX (1846-1878.)

(Suite)

De son côté, le Pape repoussait avec mansuétude, mais avec fermeté, les calomnies dont on le rendait victime.

Une encyclique du 10 août 1856 dénonça au monde ces agis-
 sements impies.

Le pape-roi résolut de visiter ses sujets, que l'on disait si impatientes de son joug. Ce voyage dura cinq mois. Partout l'accueil fut enthousiaste. Partout, le saint pontife sema conso-
 lations et charités.

C'est alors que toute la presse impie de l'Europe et du nou-
 veau-Monde entreprit contre le Vicaire du Christ une croisade
 satanique et féroce.

Parmi les accusations dirigées contre Pie IX, figure en pre-
 mière ligne la fameuse " affaire Mortara " dont on essaie encore

de ternir la mémoire du grand pontife. Il s'agissait du prétendu enlèvement et de la séquestration d'un enfant juif.

Or, voici la vérité : "De par la loi, un enfant né israélite avait dû être retiré de la maison paternelle, parce que, baptisé au péril de mort, il appartenait à Jésus-Christ." *C'était la loi.* Juifs et sectaires poussèrent cependant les hauts cris.

Plus tard, Pie IX disait au jeune Mortara, devenu prêtre et religieux : "Vous m'êtes bien cher, mon fils, parce que je vous ai acquis pour le Christ, à un très grand prix ! Vous m'avez coûté une bonne rançon. A cause de vous, un déchainement universel a éclaté contre moi et contre ce Siège apostolique."

La campagne impie suivait son cours.

Enfin, après un vote de surprise, la Toscane, les duchés de Modène et de Parme et les Romagnes furent détachés du domaine sacré. Pie IX excommunia les usurpateurs. Alors eut lieu le guet-apens de Castelfidardo.

Un bandit, Garibaldi, soutenu par les Anglais, envahit la Sicile, puis Naples, pour le compte du *Loup de Savoie*. En 1860, François II fut détrôné, tandis que Cialdini envahissait les Etats-Pontificaux, à la tête de l'armée piémontaise.

L'empereur Napoléon III avait dit à Fanti et à Cialdini : "Faites, mais faites vite !"

Le 15 septembre 1864 eut lieu la Convention entre l'Italie et la France ; cette dernière s'engageait à évacuer les Etats-Romains dans le délai de deux ans, c'est-à-dire le 12 décembre 1866, après la création d'une milice de 1,200 hommes.

Déjà le 17 mars 1861, Victor-Emmanuel avait pris le titre de roi d'Italie, et voulait Rome pour capitale.

Pie IX conserva encore sa ville et ses environs. Mais la spoliation devait être complète, car la franc-maçonnerie avait juré de faire de Rome la capitale de l'Italie.

Au milieu de l'admiration du monde catholique, Pie IX poursuivait son œuvre divine.

En 1862, dans Saint-Pierre, entouré de 300 évêques et de 50,000 prêtres ou laïques, il canonisa, le jour de la Pentecôte, les martyrs du Japon. Le lendemain de cette solennité, le Pape raconta officiellement les attentats dirigés contre le Saint-Siège, et déclara que le pouvoir temporel est indispensable au bien de l'Eglise et au gouvernement des âmes.

C'est le 8 décembre 1864 que parut l'encyclique *Quanta cura*,

qui renfermait le fameux *Syllabus*, ou exposition des fausses doctrines connues sous le nom de *progrès* ; 80 propositions exposaient ces erreurs.

En 1865, en vue d'expié les fautes passées et de conjurer les catastrophes dont l'avenir était gros, un jubilé fut célébré.

A cette époque, Pie IX s'appliqua surtout à dévoiler cette vaste association d'hypocrites démolisseurs, cette sorte de contrefaçon infernale de l'Eglise qui, depuis un siècle, s'était formée dans l'ombre, sous le nom de " franc-maçonnerie." Le 25 décembre 1865, le pape renouvela contre cette société les censures de ses prédécesseurs.

Le jour où fut célébré l'anniversaire du martyr de saint-Pierre et de saint Paul (1865), 45 cardinaux, 420 évêques et plus de 100,000 étrangers entouraient le Vicaire du Christ. Sa piété, son ineffable bonté attiraient et charmaient l'univers entier.

Mais la persécution allait reprendre son cours, car la meute-satanique faisait effort vers Rome défendue seulement par 10,000 hommes. Le choléra vint pourtant retarder la crise. Pie IX ne quittait pas les malades, qu'il secourait de sa bourse et encourageait de tous les élans de son cœur.

La fléau venait à peine de disparaître, lorsque le fameux Garibaldi envahit les Etats romains au cri de : *Rome ou la mort !*

La France envoya des troupes sous les ordres du général Dufailly, afin de prêter main-forte aux 2,000 volontaires et aux 3,000 pontificaux du ministre des armes, Kanzler. Garibaldi fut battu et s'enfuit vers Monte-Rotondo. La victoire de Mentana procura au souverain Pontife un moment de calme, et le *Concile du Vatican* put s'ouvrir le 8 décembre 1869.

Le monde y envoya ses représentants autorisés. Seule, la Russie refusa le concours de ses prélats catholiques. L'assemblée se composait de 43 cardinaux, 5 patriarches, 8 primats, 107 archevêques, 456 évêques, 20 abbés et 43 généraux d'Ordres.

C'est un Français, Mgr Pie, qui fut chargé de défendre le *schemma* de l'infaillibilité.

Les séances étaient très solennelles. Des tribunes avaient été préparées pour le corps diplomatique. Des notabilités du monde entier rehaussaient de leur présence assidue l'éclat des cérémonies. Les garde-nobles et les chevaliers de Malte, en grand uniforme, faisaient escorte à Sa Sainteté.

Ce fut au milieu de cet appareil imposant que, le 18 juillet 1870, le dogme attendu fut proclamé. Sur 540 votants, on put compter 538 *placets*.

Les opposants s'étaient abstenus de tout vote, et, dès le lendemain, ils se soumièrent presque tous.

Qu'est-ce que l'infaillibilité ?

“ Le pape est infaillible lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa suprême autorité Apostolique, qu'une doctrine sur la foi ou sur les mœurs doit être tenue vraie par l'Eglise universelle.”

Ce sont les propres expressions du Concile œcuménique.

Quelques jours après la proclamation du dogme de l'infaillibilité, la guerre Franco-Allemande vint dissoudre le Concile, et sonner le glas du pouvoir temporel des Papes.

Par convention du 15 septembre, Victor-Emmanuel avait promis de respecter les Etats-Pontificaux. Cela ne l'empêcha pas d'offrir à Napoléon III un secours de 100.000 hommes, à la condition qu'il lui serait loisible de voler Rome au monde chrétien. L'Empereur, il faut le reconnaître, refusa avec indignation.

— Eh bien ! rugit le roi d'Italie, *andremo al fondo* !— Nous irons jusqu'au bout !” Hélas ! Napoléon III avait dit au général italien Cialdini : “ Faites, mais faites vite !”

Victor-Emmanuel eut le cynisme d'écrire à Pie IX, pour le prier de laisser pénétrer ses troupes dans Rome, sous le vain prétexte de maintenir l'ordre. “ O race de vipères !” s'écria le pontife.

Trois corps d'armée bombardèrent la ville sainte, et le 7 novembre, le général La Marmora réclamait les clés du Quirinal. Le cardinal Antonelli répondit fièrement : “ Depuis quand les voleurs ont-ils besoin de clés pour ouvrir les portes ?”

L'Europe ne protesta contre la prise de Rome que par des mots et des formules diplomatiquement vagues.

Seule, la République de l'Equateur se montra vraiment chrétienne : c'est qu'elle était gouvernée par un Saint, qui se nommait Garcia Moreno, l'illustre victime des francs-maçons.

Pendant que Victor-Emmanuel pillait les couvents, et spoliait même le Collège Romain fondé par les papes, avec l'argent de l'univers catholique, Pie IX s'enfermait dans le Vatican pour ne plus en sortir jusqu'à sa mort. Le pape, comme autrefois saint

Pierre à Jérusalem, devenu prisonnier des ennemis de Dieu et de son Eglise. C'était le 21 septembre 1870, jour où les soldats allemands investissaient Paris pour l'amener, après mille tourments, à la honte de la capitulation.

Dieu, qui envoya presque aussitôt son Ange libérateur à saint Pierre, parce que l'Eglise naissante avait besoin d'être consolée et fortifiée, n'a pas encore fait connaître aux hommes l'heure de la fin de la captivité de son Vicaire, mais cette heure arrivera sûrement ; nous en avons la divine promesse. Entre temps, il a déjà touché de son doigt les plus coupables spoliateurs du domaine de saint Pierre.

Tandis que le grand pape, bravant les douleurs et les années, célébrait les fêtes de son jubilé épiscopal, correspondait avec tout l'univers, soutenant les persécutés d'Allemagne et de Russie, réchauffant les tièdes et pourchassant les impies, ses persécuteurs disparaissaient de la scène du monde et se présentaient au redoutable tribunal de Dieu. Victor-Emmanuel expirait dans l'épouvante et dans le remords. " Portez-moi loin d'ici, s'écriait-il au lit de mort, je ne veux pas mourir dans le Quirinal. " Quant à Napoléon III, il s'éteignait sur la terre d'exil. Dieu a son heure.

Le grand pape Pie IX mourut, le 7 février 1878, chargé d'années et de mérites. Il avait occupé le trône pontifical trente-et-un ans, sept mois et vingt-deux jours. Aucun des successeurs de saint Pierre n'a encore si longtemps régné.

FIN

Les temps présents sont vraiment apocalyptiques:

Hélas ! ces horribles massacres paraissent bien n'être que le prélude de guerres et de calamités dont il est impossible de prévoir le cours et l'issue. Un homme de valeur écrivait, il y a quelques mois : " Les temps présents sont vraiment apocalyptiques. " Ce soulèvement de la Chine par l'action des sociétés secrètes, joint à l'agitation que d'autres sociétés secrètes entretiennent dans tout le monde musulman, et cela au moment où les sociétés secrètes européennes montrent leur toute-puissance en France, ne donne-t-il pas à réfléchir ? alors surtout qu'il

devient de plus en plus probable que les sociétés secrètes du monde entier obéissent à une seule et même impulsion ?

D'autre part, quand on voit l'Europe qui, en 1870, entretenait un peu plus de deux millions d'hommes sur pied de paix et estimait pouvoir mettre en ligne, en cas de guerre, et comme suprême effort sept millions, en avoir aujourd'hui douze millions et demi à sa disposition, avec des lois qui permettent de porter ce nombre à plus de vingt-deux millions ; quand on voit, dis-je, cette Europe aller munir d'armes perfectionnées et instruire militairement un empire de quatre cents millions d'hommes, puis le provoquer imprudemment, on n'est plus étonné d'entendre l'apôtre saint Jean parler d'armées de deux cents millions d'Asiatiques, munies de bouches à feu qui, au sixième âge de l'Eglise, qui est le nôtre, selon plusieurs, ravageraient le monde.

Et enfin, quand avec cela on voit les gouvernements autrefois chrétiens, s'efforcer dans toutes leurs lois et toutes leurs institutions d'obtenir l'apostasie de leurs peuples, et d'établir sur les ruines du christianisme le règne de l'athéisme ; quand on voit, au sein même du peuple resté fidèle, les vérités s'amoindrir de jour en jour, ne peut-on pas dire que l'on est arrivé à une heure où l'on a tout à craindre de la Justice divine ? (1)

Assassina: du roi d'Italie

Humbert 1er, fils de Victor Emmanuel, a été assassiné à Monza, le 24 juillet, par un individu du nom de Angelo Bresci. Il est mort presque instantanément. Puisse-t-il cependant avoir eu le temps de demander pardon à Dieu !

Né le 14 mars 1844, Humbert 1er est monté sur le trône le 9 janvier 1878.

Nous ignorons le bien et le mal qu'il a pu faire depuis cette époque ; mais nous savons que son règne ne présente rien de remarquable et n'a pas été heureux. Personne n'a encore oublié le désastre de l'armée italienne en Abyssinie.

Ce geôlier de la Papauté est mort misérablement, comme meurent généralement les persécuteurs de l'Eglise.

(1) S. R. de Cambrai.

Humbert 1er sera remplacé sur le trône par son fils, le duc de Naples, qui prendra le nom de Victor-Emmanuel III. Beaucoup sont d'avis que la monarchie italienne tire à sa fin.

Léon XIII et la brebis égarée

Le Pape Léon XIII a composé une nouvelle poésie latine qui vient d'être publiée dans la *Civiltà Catholica* sous le pseudonyme *Neander Heracleus* qui est, on le sait, le nom académique de Léon XIII, depuis qu'il est membre de l'Académie des Arcades.

La *Civiltà* dit que ces vers furent adressés par Sa Sainteté à un jeune homme, dont il avait eu soin depuis son enfance et qui, par malheur, dans l'effervescence des passions, avait quitté le droit chemin de la vie chrétienne. Pourtant il se convertit, et c'est alors que le Saint Père, pour affermir la brebis aimée dans son retour à la bergerie du Christ, lui adressa sous forme de lettre les distiques que nous donne la *Civiltà*.

Sipido

La mère de Sipido, qui a attenté à la vie du prince de Galles, interrogée par un rédacteur de la *République*, a dit :

“ Lorsqu'il est sorti de la salle d'audience, il est rentré à la maison, tout seul ; je me suis enfermée avec lui dans une chambre et nous avons eu ensemble une longue conversation. Je ne peux pas vous la raconter par le menu, *mais tout ce que je puis vous dire, c'est que c'est la lecture de certains journaux qui a amené mon fils à commettre son acte.* ”

Missionnaires français en Chine

D'après le rapport du R. P. Piolet sur les missions catholiques françaises, dressé au nom du Comité d'organisation de l'Exposition des missions, il y a actuellement en Chine — non compris la Mandchourie — 521 missionnaires, 79 frères, 236 sœurs *français*. Le nombre des missionnaires se décompose ainsi : 256

Prêtres des Missions-Etrangères, 155 Jésuites, 94 Lazaristes, 14 Franciscains, 2 Dominicains.

La Sainte-Enfance

Les aumônes recueillies pour la Sainte-Enfance depuis le 1er mars 1899 jusqu'au 1er mars 1900 s'élèvent à 3,676,341 francs.

Cérémonie religieuse

Le 29 août, en l'église du Bon-Pasteur de cette ville, les Sœurs Amanda Potvin, de Lawrence, Mass., E. U., en religion Marie de Liesse, novice de chœur, et Anna Lambert, de Saint-Roch de Québec, en religion Marie de Saint-Adélaïde, novice converse, ont revêtu l'habit de la Congrégation.

Le R. P. L. Héroux, S. J., de la résidence de Québec, a présidé cette cérémonie.

Causerie sur la prière

(Suite)

La Bible, sous certain rapport, ressemble à un manuel de doctrine et à un code de lois, mais elle en diffère en un point essentiel.

Dans un manuel de doctrine, dans un code de lois, les principes et les ordonnances sont exposés en termes techniques, sans expressions figurées, afin que le sens apparaisse nettement à première vue, et que l'interprétation soit une autant que possible.

Rien de semblable dans les Evangiles, qui sont surtout une reproduction de discours. Or, ces discours s'adressant ordinairement au peuple, Notre-Seigneur s'exprime dans le langage populaire, ce sont des conversations à l'orientale. Les paroles et les comparaisons, les affirmations générales, laissent les exceptions dans l'ombre, les sentences brèves, incisives, en un mot, tous les procédés du langage usuel s'y retrouvent à chaque page.

Si Jésus eût parlé autrement, il n'eût pas été compris. Les détails, les nuances déroutent le peuple. Aux esprits incultes, comme aux yeux faibles, il faut présenter la vérité enluminée, et derrière le grossissement d'une loupe. C'est le vrai moyen de

captiver l'attention et de se faire comprendre. L'examen du contexte, la connaissance de la langue, des usages, des mœurs du temps et des lieux, et surtout le bon sens ramènent facilement ces exagérations au sens vrai et réel. Prendre à la lettre une foule de passages de l'Évangile, serait s'exposer à tomber dans les erreurs les plus grossières. Un jour, des individus plus naïfs que dévots, lisent ces paroles de Notre-Seigneur : " Quiconque veut me suivre, prenne sa croix et marche après moi. "

Aussitôt, ils se fabriquent de petites croix de bois qu'ils attachent à leurs vêtements, sur leurs épaules. Ils interprétaient à la lettre ce passage de l'Évangile.

Luther n'était pas moins ridicule, mais infiniment plus coupable, dans son interprétation de cette autre parole : " Quiconque croira, sera sauvé, ce qu'il résumait ainsi dans une lettre à son dignitaire Melancton : " Péchez, lui écrivait-il, péchez ferme, mais croyez plus ferme encore et réjouissez-vous dans le Christ. "

Ces remarques suffisent pour faire comprendre qu'il y a lieu de faire des réserves et des exceptions sur ces affirmations si générales à propos de la prière.

Nos demandes peuvent être injustes et malhonnêtes ; Dieu s'est-il obligé à nous les accorder quand même ? " Le Corse demandant à la Madone de guider la pointe de son stylet, pour assouvir sûrement sa vengeance, ne prie pas Dieu, mais il l'offense. Pour Dieu, l'exaucer en pareil cas, serait renier sa sainteté. "

D'autres fois, c'est la toute-puissance elle-même de Dieu qui ne saurait accorder ce que nous lui demandons. Ainsi deux cents candidats se présentent pour un concours où cinquante seulement seront admis. Tous les intéressés prient avec ferveur pour leur succès. C'est fort bien. Mais sur les deux cents, il en est cent-cinquante que Dieu est impuissant à satisfaire.

Dans combien d'autres circonstances ne demandons-nous pas des choses aussi impossibles, bien que cette impossibilité ne nous apparaisse pas toujours ?

Dira-t-on que Dieu doit exaucer les prières les plus ferventes et les plus persévérantes ? Mais alors, ce ne serait plus le droit, mais une inspiration du ciel, qui sans tenir compte de l'équité, dicterait les sentences de la justice. Dans les concours, l'admission et le rang ne seraient plus le résultat du travail et du talent, mais le fruit de la prière, c'est-à-dire la prime de la sottise et de la paresse.

(à suivre)

Le sceau sacramental

Le sceau sacramental comprend toutes les choses dont la révélation rendrait la confession sacramentelle odieuse ou onéreuse aux fidèles.

Pour qu'une chose appartienne au sceau sacramental, il faut donc :

- 1o Qu'elle ait quelque rapport avec le sacrement de pénitence ;
- 2o Que sa révélation rende le sacrement odieux, onéreux au pénitent ;

Quant au premier point, la règle généralement admise est celle-ci : " L'obligation du sceau sacramental, dit Aertnys, naît de toute confession sacramentelle et de la seule confession sacramentelle, c'est-à-dire qui se fait dans l'intention de s'accuser et d'obtenir l'absolution. "

Ainsi, le pénitent a déclaré ses péchés, non pas dans l'intention d'en recevoir l'absolution, mais pour toute autre fin, il ne saurait être ici question de sceau sacramental, puisqu'il n'y a pas eu de confession sacramentelle.

Toutefois, de pareilles confidences, faites pour demander conseil, pour avoir une direction spirituelle, etc, exigent le secret naturel et commis, obligation très rigoureuse de sa nature.

À plus forte raison, dit Van Elst, il n'y aurait ni secret sacramental, ni même secret commis, si la confession n'était que feinte. par exemple, pour tromper le confesseur, pour extorquer une aumône, etc. Il faudrait néanmoins qu'il fût bien certain que le pénitent a eu cette mauvaise intention dès le commencement de sa confession. Et même dans ce cas, le confesseur serait encore tenu au secret par rapport aux péchés racontés pour éviter l'apparence d'une révélation et le scandale des fidèles.

Enfin, si quelqu'un confie à un prêtre un secret qui n'a aucun rapport avec la confession, quand même il protesterait que c'est sous le sceau de la confession, il n'y aurait pas obligation en vertu du sceau sacramental. Ce serait encore le secret naturel commis et rien de plus.

D'un autre côté, pour qu'il y ait sceau sacramental, il suffit que le pénitent se confesse avec l'intention d'être absous, soit immédiatement, soit à une autre occasion.

De même, la confession faite sans les dispositions voulues de sincérité, de repentir ou de propos, fait naître l'obligation du sceau sacramentel.

Les choses dont la révélation est de nature à rendre la confession odieuse aux fidèles sont : tout péché, mortel ou véniel ; diverses circonstances que le pénitent a cru devoir donner pour être mieux compris ; la pénitence imposée : les tentations ; certains défauts naturels du pénitent connus par la confession ; les scrupules du pénitent ; les *vertus et les dons extraordinaires*, en tant que le pénitent les a révélés pour expliquer quelques péchés.

Imposture

A la nouvelle de l'assassinat du roi d'Italie, nous disions à un confrère : Tenez pour certain que certains journaux en feront porter la responsabilité au Vatican, comme ils accusent les missionnaires d'être la cause première des troubles de la Chine. Huit jours plus tard, en vertu d'un mot d'ordre des loges, on rééditait la même imposture.

Le Frère des écoles chrétiennes

L'auteur de la nouvelle histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle (1) a tracé, d'après les règles de l'Institut, le portrait du "Cher Frère." Il nous dit ce qu'il est, ce qu'il fait à chaque heure du jour, quelles vertus il pratique et comment il est formé à ces vertus. Chacune des lignes, chacun des mots de ce portrait sont pris textuellement dans les Constitutions de l'Institut, dans ses règles et règlements, dans les Bulles des papes qui l'ont institué. La canonisation du saint Fondateur nous fournit l'occasion de citer ces pages qui seront lues avec autant de légitime curiosité que d'édification.

Observons que les Constitutions des 12 autres congrégations vouées en France à l'enseignement, sont bien semblables, du moins quant au fond, à celles qu'on va lire et qu'elles tendent

(1) *Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle*, par M. l'abbé Guibert, Salpêtrien. In 8° de XL-725 pages ; chez Ponsirgue. — 2. Pages 573 et suivantes.

au même but : la sanctification personnelle des Religieux, l'éducation chrétienne des enfants.

Le Frère est un religieux, maître d'école. Il a pour mission de donner gratuitement l'instruction aux fils des artisans et des pauvres. Par la science humaine qu'il distribue, il prépare les enfants de condition modeste à se faire en ce monde une honnête position. Par les connaissances religieuses qu'il prodigue, et par les habitudes de vertu qu'il fait naître, il relève dans le présent le niveau moral de la classe ouvrière, et lui apprend à mériter la juste compensation du bonheur céleste.

Pour être entièrement voué à un apostolat si social et si chrétien, il ne sera ni prêtre, ni clerc ; il s'abstiendra des études classiques, il se cantonnera dans le cercle des connaissances où son enseignement doit se mouvoir. Il brisera tous les liens qui l'attachent au monde, et ne s'impliquera dans aucune affaire temporelle ; ses enfants le posséderont tout entier.

Le dévouement désintéressé que comporte sa mission d'apôtre, le maître des écoles populaires ne le trouvera que dans l'esprit de foi et dans le zèle des âmes, c'est-à-dire dans une vie religieuse intense. Quant à cette vie religieuse, elle est garantie et conservée par la communauté. Le Frère sera bon maître s'il est d'abord bon religieux.

Sa personnalité se fond dans la communauté.

Son nom de famille, qu'il soit illustre ou obscur, est perdu. Le nom nouveau qu'on lui impose ne le distingue point : il devient, comme les autres, un simple Frère dans la famille religieuse.

L'habit séculier fait place au vêtement uniforme de la religion : une robe de serge noire, descendant jusqu'au talon, fermée jusqu'à la ceinture par des agrafes de fer, puis cousue jusqu'au bas ; une capote d'étoffe commune, de même longueur que la robe, avec des manches pendantes jusqu'à deux pieds de la terre ; un rabat de toile blanche, un chapeau à larges bords, et des souliers à épaisse semelle.

Le Frère n'a plus d'autre famille, plus d'autre pays que sa communauté. Tous ses mouvements s'opèrent dans ce milieu religieux, également préservateur et fécond.

Les exercices se font tous en commun, depuis le matin jusqu'au soir. On prie ensemble, on couche au dortoir et non en chambre particulière ; on mange en un réfectoire commun. Les

congés et les récréations se prennent en communauté; les Frères ne sortent jamais seuls. Le Supérieur de l'Institut a seul le droit d'avoir un cabinet pour y écrire. Une école n'a jamais moins de deux Frères. Les classes ne sont séparées que par des cloisons vitrées, si bien que les Frères se voient les uns les autres, pendant qu'ils enseignent séparément. Jusque dans sa piété, le Frère est astreint à la vie commune; il ne lui est point permis d'adopter des pratiques particulières, ni d'entrer dans une confrérie ou congrégation, quelque sainte qu'elle soit.

Sa Règle, en effet, le saisit durant toute la journée, et lui offre tous les secours moraux et religieux dont il a besoin.

Il se lève en tous temps à 4½ hrs. *Vive Jésus dans nos cœurs!* tel est le mot qui lui donne le signal du réveil, et il répond: *A jamais!* A 5 hrs, la prière vocale se fait en commun, puis l'oraison jusqu'à 6 hrs. Le dernier quart d'heure peut être consacré à la lecture du Nouveau Testament ou de *l'Imitation*. La messe est à 6 hrs; le Frère y communique au moins deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, parfois plus souvent.

Depuis la messe jusqu'à 7¼ hrs, il s'occupe d'études dans la chambre commune. A 7¼ hrs, il déjeune au réfectoire et il entend lire, durant ce temps, la *Conduite des Ecoles*, ou quelque livre d'instruction. Chaque Frère lit à son rang, durant quelques minutes. Le déjeuner fini, on récite, à l'oratoire, les Offrandes à l'Enfant-Jésus, — le divin idéal sur lequel le maître doit former ses élèves, — puis trois dizaines du chapelet, et l'on part pour les écoles.

Les classes commencent à 8 hrs, et finissent à 11, y compris le temps de la messe, si on y conduit les enfants. Après la classe, le Frère étudie le catéchisme. A 11½ hrs a lieu l'examen particulier, puis le dîner.

Pendant le dîner, le Frère entend lire: 1o un passage du Nouveau Testament; 2o la vie d'un Saint; 3o un livre de piété; 4o un verset de *l'Imitation*.

La récréation se prend en commun jusqu'à 1 hr., puis les Frères se réunissent à l'oratoire pour réciter le répons à saint Joseph et trois dizaines de chapelet.

La classe du soir commence à 1½ hr. et finit à 5 hrs. A 4 hrs, le Frère fait le catéchisme pendant ½ hr., puis il fait réciter la prière du soir, posément et distinctement, et chanter quelques versets de cantiques spirituels. Il renvoie ensuite ses écoliers.

De 5 hrs à 5½ hrs, il examine les fautes qu'il a pu commettre et s'occupe d'études. A 5½ hrs, il fait la lecture spirituelle, précédée de la coupe et d'une lecture du Nouveau Testament. A 6 hrs. il consacre une ½ hr. à l'oraison ; puis il vaque à une étude religieuse, jusqu'au souper, qui est à 7 hrs.

Pendant le souper, il entend lire : 1o un passage du Nouveau Testament ; 2o un chapitre de l'Histoire Sainte : 3o un livre de piété ; 4o quelques versets de l'*Imitation*.

La [récréation se prend en commun jusqu'à 8½ hrs, elle est suivie de la prière du soir et de la lecture du sujet d'oraison. A 9 hrs sonne la retraite ; le Frère se rend alors au dortoir ; il doit être couché à 9¼ hrs.

Si le règlement subit certaines variantes en diverses circonstances, ces modifications sont minutieusement prévues de sorte que jamais le caprice individuel ne trouve son compte dans cette existence régulière.

Prisonnier en apparence d'une Règle qui le saisit à toute heure, le Frère jouit en réalité de la vraie liberté des enfants de Dieu. La Règle délivre sa volonté au lieu de l'enchaîner : car cette volonté agit dans la pleine possession d'elle-même. Elle agit au début de la vie religieuse, lorsqu'elle accepte les observances ; elle agit dans tout le cours de l'existence, parce qu'elle se soumet librement et joyeusement à tous ses devoirs. Affranchie par la Règle du joug d'une multitude de passions, elle trouve aisées, en religion, des vertus que les mondains contemplent avec étonnement.

La foi s'y maintient pure par la vigilance des Supérieurs. Elle est vivante et active dans les âmes, grâce aux lectures et aux études religieuses qui en entretiennent la flamme ; elle s'avive principalement dans les exercices de piété. L'oraison quotidienne, la communion fréquente, la confession hebdomadaire, les nombreuses prières vocales, autant de moyens infail-
libles pour assurer la vie de foi.

Coutumes chinoises

Un Chinois, parlant de son père, dit :
" Le vénérable vieux prince. "

Parlant de votre maison, il dit :

“ Votre illustre palais. ”

Parlant de lui-même, quel que soit son âge, il dit :

“ Je suis votre stupide jeune frère. ”

Parlant de sa femme devant des étrangers, il dit :

“ La pauvre sotte du dedans. ”

Quand un enfant est âgé de quatre semaines, on lui donne son premier nom ; à 6 ans il en reçoit un second ; un troisième à son mariage, un quatrième s'il devient fonctionnaire ; un cinquième s'il se fait commerçant ; un sixième à sa mort.

Les femmes sont moins abondamment pourvues. Elles répondent jusqu'à leur mariage au nom de *Pierre précieuse*, *Petite sœur*, et sont, devenues femmes, désignées par les poétiques appellations : *Fleur de jasmin*, *Lune argentée*, *Parfum suave*, etc.

C'est d'ailleurs la seule galanterie des Chinois envers le sexe féminin.

Lorsqu'il leur naît une fille, ils annoncent à leurs amis qu'il leur est tombé *une tuile*.

Bibliographie

L'exode des classes dirigeantes, à la cession du Canada, par l'honorable Juge Baby. Brochure in-8, pp. 45. Montréal, 1899.

Est-il vrai que les lettrés, les seigneurs et les hommes du haut commerce, quittèrent le Canada lors de la cession ?

Telle est la question que l'auteur traite et résout après l'avoir étudiée aussi minutieusement qu'un dossier.

Au point de vue national, elle a une importance considérable. C'est pourquoi on doit savoir gré à M. Baby de l'avoir enfin élucidée. Il y a trop longtemps que nos historiens rééditent successivement cette assertion mensongère d'un certain baron Masere, anglo-mané au premier degré.

Dans une dépêche au Secrétaire des colonies, le gouverneur Carleton disait de cet individu : “ Je lui donnerai un congé de douze mois (il était avocat général ici). Il désire retourner à Londres, afin de trouver de l'avancement ; il a une grande antipathie pour les Canadiens. J'avais espéré que le temps et l'expérience auraient fait disparaître ses préjugés, car il aurait été utile. Mes espérances ont été déçues. ”

Son but était d'amener les autorités impériales à traiter les Canadiens Français en parias. La race méchante et perfide de ces dénigrateurs n'est malheureusement pas éteinte.

Cette légende a fait son temps, grâce à l'auteur de la brochure que nous signalons à nos lecteurs. Il donne, en effet, les noms de cent-trente seigneurs, cent gentilshommes et bourgeois, cent-vingt-cinq jurisconsultes et hommes de loi, dont plusieurs avaient fait partie du Conseil supérieur, vingt-cinq à trente médecins-chirurgiens, et un nombre de notaires presque équivalent.

Cette liste, consciencieusement contrôlée, démontre que les classes dirigeantes sont restées à leur poste, après la cession du Canada. Personne ne peut le contester raisonnablement.

Avant de terminer, nous ferons remarquer que ce fait historique ne diminue en rien la valeur des services rendus par le clergé, depuis cette époque jusqu'à nos jours, à la nationalité canadienne française. Il restera toujours vrai qu'il a été vraiment son sauveur.

D. G.

Calendrier

2	DIM	v	} XIII apr. Pent. et I Sept. <i>Kyr.</i> et Vép. de ce dim., mém. de S. Etienne (I Vép.) Snfr. (A la Basilique, 7, Fêtes des Stes Reliques, 2 cl. avec oct. <i>Kyr.</i> 2 cl II Vép., mém. du dim. et de S. Etienne (II Vép.)
		r	
3	Lundi	†vr	} De la férie.
4	Mardi	†vr	
5	Mercre	†b	S. Laurent Justinien, év. et conf.
6	Jendi	†b	Du S. Sacrement.
7	Vend.	†vr	De la férie.
8	Samd.	b	Nativité de la B. V. M., <i>ill.</i> 2 cl. avec octave.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à la chapelle des Jésuites, le 2; à Saint-Ambroise, le 3; à Saint-Roch des Aulnaies, le 4; à Saint-Adrien, le 5; à Sainte-Claire, le 6; à Stoneham, le 7.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.